



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 7 décembre 2020

## D'après la vérificatrice générale, l'Office de la sécurité des installations électriques doit en faire plus pour prévenir les travaux d'électricité illégaux

(TORONTO) « Dans l'ensemble, nous avons constaté que la sécurité des installations électriques en Ontario s'est améliorée au cours des 10 dernières années », affirme la vérificatrice générale de l'Ontario, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2020*, qui a été publié aujourd'hui. « Cependant, l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) n'a pas réussi à prévenir les installations électriques illégales, qui constituent un problème répandu en Ontario », a souligné M<sup>me</sup> Lysyk. Ce problème est attribuable en partie au fait que seuls les entrepreneurs autorisés par l'OSIE sont autorisés par la loi à effectuer des installations électriques avec deux exemptions principaux: les propriétaires peuvent effectuer des installations dans leurs propres maisons, et un propriétaire ou un employé peut le faire dans un établissement industriel ou une exploitation agricole.

L'Office de la sécurité des installations électriques pourrait fonctionner plus efficacement dans l'exécution de son mandat d'améliorer la sécurité des installations électriques publiques et pourrait affecter une plus grande partie de ses ressources à l'inspection des installations électriques plus complexes.

D'après le rapport, l'OSIE, qui est autofinancé et mandaté par la province, effectue de nombreuses inspections inutiles qui n'améliorent pas la sécurité publique. L'audit a révélé que les inspections sont effectuées afin de générer des revenus permettant à l'OSIE de payer ses effectifs et de financer ses opérations. L'OSIE perçoit également des frais supplémentaires en offrant des inspections, des séances de formation en matière de sécurité et d'autres services en dehors de son mandat législatif. En 2019-2020, les revenus de l'OSIE s'élevaient à environ 113,3 millions de dollars.

Le rapport indique également que l'OSIE est censé fixer ses frais de manière à encourager la conformité au Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario. Cependant, les propriétaires doivent payer plus cher pour une inspection de l'OSIE lorsqu'ils effectuent les travaux eux-mêmes. Par exemple, pour inspecter un panneau électrique installé par un entrepreneur autorisé, l'OSIE facture 79 \$. Si l'installation a été effectuée par un propriétaire, la même inspection coûte 184 \$. Cela pourrait décourager les propriétaires d'aviser l'OSIE de leurs installations.

L'audit a révélé qu'entre 2015 et 2019, l'OSIE a perçu des frais de 17 millions de dollars et a délivré 133 000 certificats pour des inspections qui n'avaient pas eu lieu, principalement parce que les inspecteurs n'avaient pas eu le temps de les effectuer.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(647) 267-9263

Pour lire le rapport, visitez [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

 @OntarioAuditor

## Contexte et autres constatations

- Seuls les entrepreneurs en électricité autorisés peuvent effectuer des installations pour le public, avec deux exemptions principales. Les propriétaires peuvent effectuer des installations dans leurs propres maisons, et un propriétaire ou un employé peut le faire dans un établissement industriel ou une exploitation agricole.
- Seuls les entrepreneurs autorisés par l'OSIE peuvent légalement offrir des installations électriques au public; la loi n'accorde pas ce droit aux électriciens agréés. Cependant, selon les enquêtes menées par l'OSIE entre 2015 et 2020, en moyenne, 46 % des propriétaires ne savaient pas qu'il était illégal pour les électriciens agréés d'offrir des services d'installation.
- L'OSIE ne divulgue pas publiquement les noms des entrepreneurs autorisés qui ont effectué des installations électriques dangereuses dans le passé. Les employés du centre d'appels de l'OSIE ne sont pas formés pour répondre aux questions techniques concernant les installations électriques, et ils transfèrent les appels aux inspecteurs, mais seulement si l'appelant a déjà payé pour une inspection de l'OSIE. Environ 50 % des inspecteurs que nous avons sondés nous ont dit qu'ils n'avaient pas le temps de répondre à ces appels.
- L'OSIE mène des inspections régulières en réponse aux notifications qu'il reçoit à propos des nouvelles installations. Ces inspections représentent environ 90 % du total. Au cours des 5 dernières années, l'OSIE a reçu environ 1,8 million de notifications, soit environ 360 000 par an.
- En 2019-2020, l'OSIE a payé environ 89 millions de dollars pour les salaires et les avantages sociaux de ses employés. Les frais d'inspection représentent 90 millions de dollars, soit 80 % du total des revenus de l'OSIE.
- L'OSIE pourrait réaliser des gains d'efficacité opérationnels en réduisant les ressources affectées aux inspections courantes d'installations électriques simples et en faisant davantage appel à la technologie pour effectuer une plus grande partie de ces inspections à distance.
- L'OSIE n'a pas de normes d'inspection et, lorsque des inspections sont prévues, il ne vérifie pas si les inspecteurs ont suffisamment de temps pour les mener à bien.
- L'OSIE n'a pas été en mesure de contrer la vente en ligne de nombreux produits électriques non certifiés. Dans le cadre de son mandat, l'OSIE doit faire enquête sur ces produits et soit en bloquer la vente, soit exiger du fabricant ou du vendeur qu'il fasse certifier le produit. Étant donné le nombre de produits en question, cela s'avère difficile.